

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'était par trop général.

Aussi notre chef local Charly Délez, M. Albert Taramarcaz, chef de l'Office cantonal de la protection civile, ont-ils voulu innover en la plaçant dans son contexte martignerain.

Cette exposition, qui a eu lieu dans le cadre des grands magasins A l'Innovation SA, montre quels sont les dangers qui peuvent nous menacer en temps de paix.

Dangers d'inondation en tout premier lieu, car, si les barrages de Mauvoisin et des Toules venaient à se rompre en même temps, la hauteur de l'eau, à Martigny, atteindrait près de 20 mètres. On nous indique quelles peuvent être les causes d'inondation:

- pluies diluvieennes (Vernayaz);
- débordements de torrents et rivières (Rhône);
- ruptures de digues ou barrages (Malpasset);
- lames de fond arrachées à un bassin d'accumulation par une chute soudaine au milieu des eaux d'une importante masse de matériaux (Longarone).

Dans ces cas particuliers, la protection civile, avec la collaboration d'institutions spécialisées et du service territorial de l'armée, à une mission bien précise:

- Contrôle des installations de retenue des eaux.
- Surveillance de l'environnement près des bassins d'accumulation.
- Mise en place de moyens d'alarme et vérifications de leur fonctionnement.
- Analyse des zones susceptibles d'inondation.

- Etude de plans d'évacuation dans ces zones.
- Exercices d'évacuation.
- Préparation de centres d'accueil hors de portée des eaux.
- Informations.
- Instructions à la population.
- Mise en sécurité de la population.

Elle prépare est instruit les gardes d'immeubles, des spécialistes du service d'alarme, de liaison, de l'entraide aux sans-abri, des services du feu, techniques et sanitaires.

La population est donc invitée à visiter cette exposition qui se présente sous trois volets différents. Elle pourra d'autre part assister à la projection de films à la salle de spectacle du collège Sainte-Marie:

- «Et toi?», bande tournée à Martigny avec la collaboration de quelques acteurs locaux;
- «Eaux en furie» (rupture de barrage);
- «Secondes décisives», premiers secours aux blessés.

Quant aux élèves des écoles, ils y seront conduits par le corps enseignant, selon un horaire spécial.

La protection civile à l'échelle martigneraine doit nous intéresser tous. Un sain réalisme nous invite à envisager le pire pour nous inciter à prendre les mesures indispensables à notre protection.

Il y va de notre salut, de ceux qui nous suivent.

Le vernissage: une réussite

Le vernissage hier en fin d'après-midi de cette importante exposition a réuni

pas mal de monde: le conseil communal in corpore, M. Willy Broquet, sous-directeur de l'Inno à Lausanne, le colonel-brigadier Schmidt, commandant de la zone territorial 10, le colonel Roux, le conseiller national Alois Copt, des députés.

Dans son allocution de bienvenue, le président Edouard Morand a salué les hôtes et remercié les magasins Inno pour leur initiative.

Ce fut ensuite le chef local de la protection civile de Martigny, M. Charly Délez, qui s'adressa à l'assemblée, suivi par M. Albert Taramarcaz, chef de l'Office cantonal.

M. Gérard Porret, gérant situa l'exposition dans le contexte du magasin.

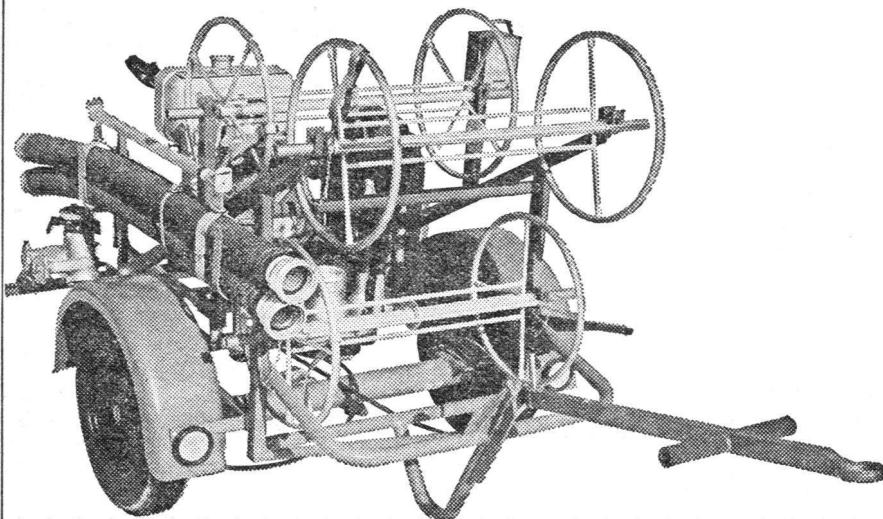
Enfin, c'est M. Roger Parisod, chef local de la protection civile de Lausanne, qui félicita les Martignerains pour avoir innové dans leur présentation du sujet en sortant des chemins battus.

Le but de l'exercice est en effet de permettre au public de prendre conscience de la nécessité d'avoir un organisme de protection civile local bien au point.»

Ainsi qu'on peut le constater à la lecture de l'article ci-dessus, la série des expositions dans les Grands Magasins s'est terminée en beauté, ce qui va encourager la commission romande d'information à mettre au point pour l'an prochain une ou plusieurs autres actions d'entente avec les organes spécialisés de l'USPC. (réd.)

Le président de la CRI:
John Chevalier

Transportwagen für Motorspritze Typ 1 Chariot de transport pour motopompe type 1



- Mit Halterungen für gesamte Ausrüstung
- Deichsel aufklappbar
- Typengeprüft

- Supports pour l'équipement complet
- Timon relevable
- Chariot homologué

VOGT AG 3515 Oberdiessbach BE
Maschinenfabrik Fabrique de machines 031 92 55 55
Feuerlöschgeräte Matériel d'incendie

VOGT